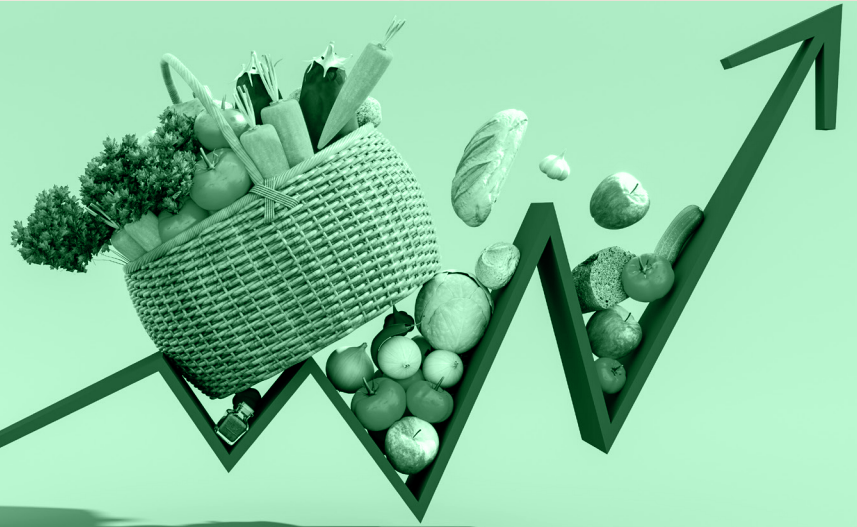


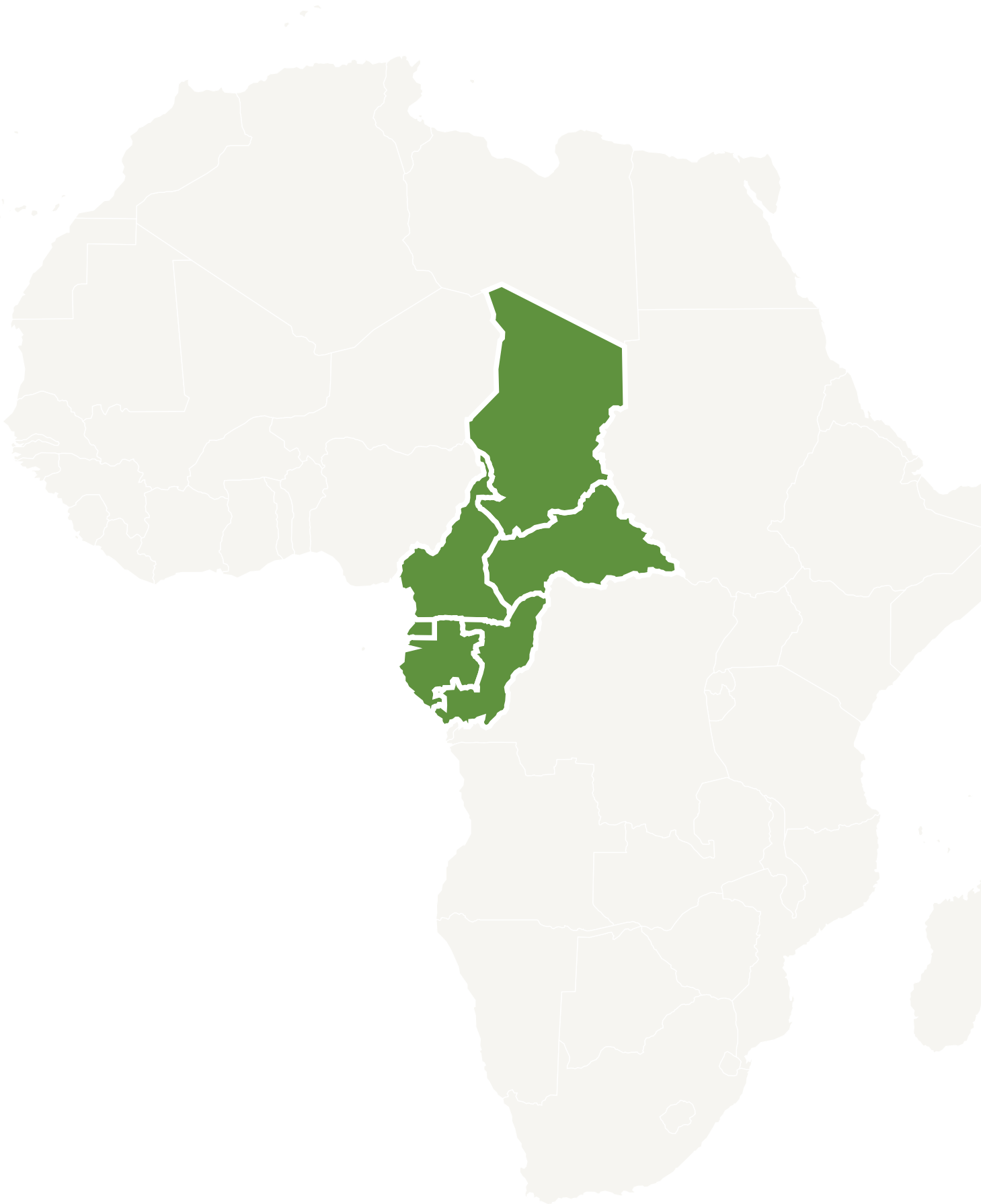


**COMMUNAUTE
ECONOMIQUE ET
MONETAIRE DE
L'AFRIQUE CENTRALE**



NOTE SUR L'INFLATION DANS LES PAYS MEMBRES DE LA CEMAC

Année 2025



Avant-propos



Dans un contexte international marqué par des mutations profondes, une recomposition des équilibres économiques mondiaux et la persistance de chocs exogènes, les économies de la CEMAC évoluent dans un environnement à la fois exigeant et porteur de défis structurants. Les tensions géopolitiques, la volatilité des marchés financiers internationaux, ainsi que les incertitudes climatiques et énergétiques continuent d'influencer de manière significative les trajectoires de croissance et de stabilité de notre sous-région.

Face à ces défis, les plus hautes autorités de la CEMAC ont clairement réaffirmé, à travers les différentes instances de gouvernance communautaire, leur engagement en faveur de la consolidation de la stabilité macroéconomique, de l'approfondissement de l'intégration régionale et de la transformation structurelle des économies nationales. Cette orientation politique forte s'inscrit dans la vision d'une CEMAC plus résiliente, plus intégrée et mieux positionnée dans l'économie mondiale.

Dans cette perspective, la surveillance conjoncturelle et l'analyse macroéconomique revêtent une importance stratégique majeure. Elles constituent des outils d'aide à la décision au service des politiques publiques, permettant d'anticiper les déséquilibres, de renforcer la coordination des politiques économiques et de soutenir la mise en œuvre des programmes de convergence.

Les résultats présentés dans le présent document traduisent ainsi les dynamiques économiques récentes des États membres, tout en mettant en évidence les efforts entrepris pour préserver les équilibres fondamentaux, malgré un contexte encore marqué par des pressions inflationnistes et des contraintes sur les finances publiques.

Au-delà de la lecture technique des indicateurs, ce rapport s'inscrit pleinement dans la dynamique politique impulsée par les chefs d'État de la Communauté, qui font de la discipline macroéconomique, de la soutenabilité des finances publiques et de la stabilité externe des piliers essentiels d'une croissance durable et inclusive.

Enfin, ce document se veut un instrument d'éclairage stratégique à destination des décideurs, afin de renforcer la qualité du pilotage des politiques économiques et d'accompagner la mise en œuvre effective des réformes engagées au niveau communautaire.

Baltasar ENGONGA EDJO'O

Président de la Commission de la CEMAC

SOMMAIRE

I. NOTE D'INFORMATION À L'ENDROIT DES UTILISATEURS	5
II. RÉSUMÉ	6
III. INTRODUCTION GENERALE	6
IV. ÉVOLUTION ANNUELLE DE L'INFLATION	8
V. ÉVOLUTION DE L'INFLATION AU NIVEAU DES ÉTATS DE LA CEMAC	9
VI. LES CAUSES DE L'INFLATION EN ZONE CEMAC	20
VII. PERSPECTIVES	22
VIII. CONCLUSION GENERALE	23
ANNEXES	24

Liste des Tableaux et graphiques

Tableau 1: Statistiques des bases de données IHPC base 2019 des pays de la CEMAC	5
Tableau 2 : Évolution du niveau global des prix des biens et services de consommation dans les pays de la CEMAC (Indice CEMAC base 100=2019)	24
Tableau 3 : Variation en moyenne annuelle en 2025 des différentes fonctions de consommation dans les pays de la CEMAC (en %)	24
Tableau 4 : Variation en moyenne annuelle en 2025 par pays du niveau des prix des produits selon la nomenclature secondaire (en %)	24
Tableau 5 : Variation en moyenne annuelle en 2025 de l'indice global dans chacun des pays de la Communauté (en %)	25
Graphique 1 : Variation en moyenne annuelle en 2025 l'indice global et de ses composantes	26
Graphique 2 : Variation en moyenne annuelle en 2025 des indices de la nomenclature secondaire	26
Graphique 3 : Évolution de l'inflation en moyenne annuelle dans la CEMAC (en %)	27

I. NOTE D'INFORMATION À L'ENDROIT DES UTILISATEURS

L'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation de la CEMAC

L'inflation dans la CEMAC est mesurée par le taux d'accroissement de l'Indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC) de la CEMAC (base 100 = 2019). Par le Règlement n° 03/21-CEMAC-UEAC-CM-36 du 27 janvier 2021, portant modalités d'élaboration, de calcul et de publication de l'Indice harmonisé des prix à la consommation au sein des États membres de la CEMAC, la Commission de la CEMAC a rendu obligatoire la publication régulière et la diffusion de l'IHPC à compter de 2022. À cet effet, un guide méthodologique de l'IHPC a été annexé audit règlement.

Ce guide vise principalement à harmoniser les principaux aspects méthodologiques du calcul des IPC nationaux au sein des États membres de la CEMAC, notamment : la nomenclature de consommation, les niveaux fonctionnels de consommation, l'harmonisation des libellés et intitulés, les niveaux agrégés de la nomenclature de consommation, la définition de l'inflation sous-jacente, les méthodes de description des produits, les formules de calcul et les méthodes

d'apurement des données. Cette harmonisation vise à minimiser les biais liés au calcul d'un taux d'inflation communautaire directement à partir des IPC nationaux.

Par ailleurs, en vue de développer et de produire régulièrement des données statistiques harmonisées et fiables pour les besoins de coordination des politiques économiques, monétaires et socio-démographiques de la sous-région, la Commission de la CEMAC a adopté le Règlement n° 04/21-UEAC-115-CM-36 portant modalités d'élaboration, de calcul et de diffusion de l'inflation sous-jacente au sein des États membres. Cet indicateur complémentaire de l'inflation devrait faciliter les analyses et préparer diverses utilisations possibles de l'indice.

Dans la méthodologie de calcul des indices, les Dépenses de consommation individuelle des ménages (DCIM), issues du Programme de comparaison internationale de 2017, ont été utilisées comme poids des pays pour l'agrégation de l'indice communautaire.

Cas particuliers : changement d'année de base au Cameroun et au Tchad.

Tableau 1: Statistiques des bases de données IHPC base 2019 des pays de la CEMAC

Pays	Nombre de variétés	Nombre de points de vente	Nombre de produits élémentaires	Nombre de relevés	Nombre de sites*	Nombre de centres d'observations**
CAMEROUN***	1163	9000	20 807	50 000	10	29
RCA	748	3 407	11 653	13 000	06	06
CONGO	635	2 332	8 162	36 156	05	05
GABON	750	2 670	22 768	27 452	04	16
GUINÉE ÉQUATORIALE	500	637	5 302	10 787	05	05
TCHAD	634	1 660	8 964	21 660	08	08
CEMAC	///	19 706	///	159 055	38	69

*les sites représentent les zones économiques pour lesquelles l'indice est calculé

**Les centres d'observations quant à eux représentent les zones de collecte (sous strate des sites)

*** le Cameroun et le Tchad sont passés à la base 2022

Source : INS des États membres

II. RÉSUMÉ

L'année 2025 a été marquée, dans les économies de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, par une nette atténuation des tensions inflationnistes, traduisant un retour progressif vers une plus grande stabilité des prix. En moyenne annuelle, le taux d'inflation est passé de 4,1 % en 2024 à 2,1 % en 2025, se situant ainsi en dessous du seuil communautaire fixé à 3 %. De même, en glissement annuel, l'inflation a fortement reculé pour atteindre 0,6 % en décembre 2025, contre 4,4 % un an plus tôt.

Cette tendance globale à la désinflation s'observe dans l'ensemble des pays de la sous-région, bien que des différences subsistent. Les taux d'inflation, comparés à ceux de 2024 et classés par ordre décroissant, se présentent comme suit : Cameroun (3,4 % contre 4,5 %), Congo (2,7 % contre 3,1 %), Guinée équatoriale (2,3 % contre 3,4 %), Gabon (1,8 % contre 1,2 %), République centrafricaine (1,0 % contre 1,5 %) et Tchad (-2,6 % contre 5,7 %). Ce dernier pays se distingue par une situation de déflation, marquant une rupture notable avec la forte inflation observée l'année précédente.

Plusieurs facteurs expliquent cette évolution favorable de l'inflation dans la zone CEMAC. D'une part, la détente des prix des produits alimentaires, liée à une amélioration de l'offre et à un relâchement des contraintes d'approvisionnement, a joué un rôle déterminant. D'autre part, les pressions inflationnistes importées se sont atténuées, notamment sous l'effet d'un contexte international plus modéré. Enfin, les mesures de politique économique mises en œuvre par les États – telles que les allègements fiscaux et douaniers sur les produits de première nécessité ou encore l'amélioration de la fluidité des circuits d'importation – ont contribué à contenir la hausse des prix.

Cependant, cette désinflation demeure contrastée selon les composantes de l'indice des prix. Si les biens, en particulier les produits alimentaires, ont fortement contribué à la baisse de l'inflation, certains services continuent d'enregistrer des hausses de prix en raison de contraintes structurelles persistantes, notamment les coûts de production, les rigidités de marché et les contraintes logistiques.

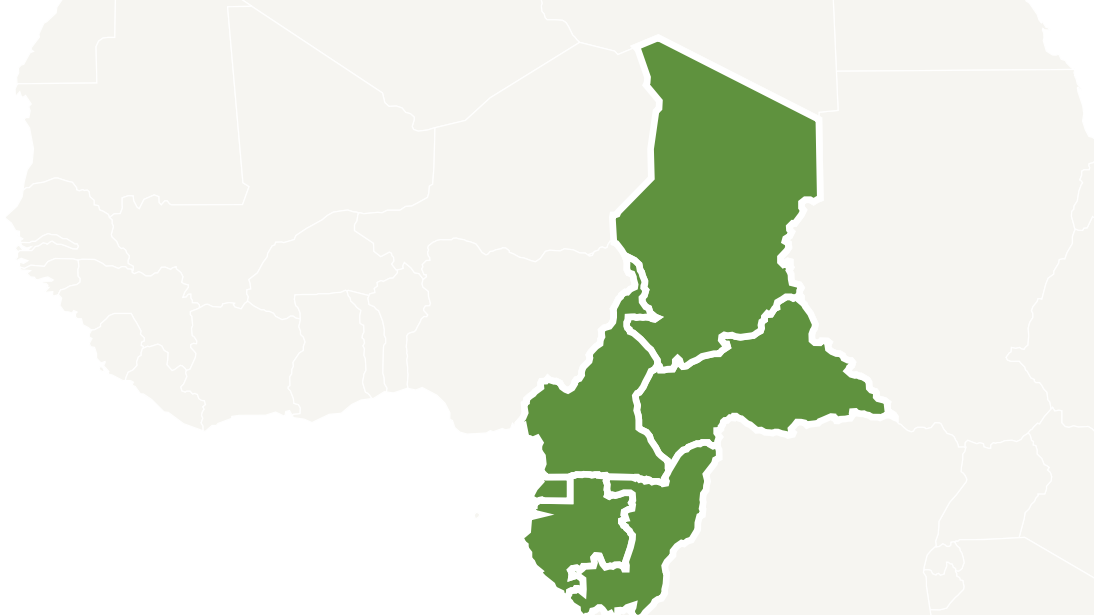
Dans ce contexte, la consolidation durable de la stabilité des prix nécessite la poursuite des efforts engagés, notamment pour renforcer l'offre domestique et réduire la dépendance aux chocs extérieurs, qui continuent d'affecter les économies de la sous-région.

III. INTRODUCTION GÉNÉRALE

En 2025, l'économie mondiale évolue dans un environnement marqué par une reconfiguration des échanges internationaux, liée notamment à la montée du protectionnisme, en particulier à travers l'augmentation des droits de douane aux États-Unis. Cette évolution, combinée à des incertitudes persistantes sur les politiques économiques, à des tensions sur les chaînes d'approvisionnement, à des restrictions migratoires et à des politiques budgétaires expansionnistes, influence directement les dynamiques inflationnistes observées.

Dans ce contexte, l'inflation mondiale poursuit sa décline. Elle est estimée à 4,2 % en 2025, contre 5,8 % en 2024, et devrait atteindre 3,7 % en 2026. Cette évolution traduit un ralentissement progressif de la hausse des prix, même si le niveau d'inflation demeure supérieur à celui observé avant la pandémie et reste exposé à plusieurs risques.

Plusieurs mécanismes permettent d'expliquer cette dynamique. D'une part, la transmission différée des hausses tarifaires : les entreprises ont temporairement absorbé les coûts grâce à leurs stocks, à des contrats de long terme et à des marges accumulées après la pandémie. D'autre part, la réorganisation des chaînes d'approvisionnement entraîne des ajustements générateurs de frictions à court terme. Par ailleurs, les tensions sur le marché du travail, liées notamment à des politiques migratoires plus restrictives, contribuent



à maintenir certaines pressions sur les prix. Enfin, les incertitudes géopolitiques, notamment sur les marchés de l'énergie et des produits alimentaires, continuent de peser sur l'évolution de l'inflation.

À l'échelle des grandes zones économiques, les évolutions demeurent contrastées. Aux États-Unis, l'inflation a été révisée à la hausse sous l'effet de la transmission progressive des droits de douane, de tensions persistantes sur le marché du travail et d'une demande soutenue, notamment liée au développement des technologies d'intelligence artificielle.

En Europe, l'inflation s'est stabilisée autour de 2 % en 2025, proche de l'objectif de la banque centrale. Cette stabilisation masque toutefois des disparités : les prix des services restent dynamiques, tandis que les prix de l'énergie exercent une pression à la baisse.

En Asie, l'inflation est globalement restée modérée. Elle s'établit autour de 5 % dans plusieurs économies émergentes, tandis qu'en Chine, elle demeure très faible, avec un risque de déflation persistante lié à une demande intérieure atone. Plus largement, la région reste influencée par le ralentissement du commerce international, la volatilité des prix alimentaires et les aléas climatiques.

Dans les pays émergents et en développement, l'inflation amorce également une décrue, passant de 15,4 % en 2024 à 11,9 % en 2025, bien que les niveaux restent élevés dans plusieurs économies vulnérables. Cette évolution s'explique notamment par l'amélioration des conditions climatiques et la détente des prix des produits alimentaires et énergétiques.

En Afrique subsaharienne, l'inflation recule également, passant de 14,7 % en 2024 à 11,2 %

en 2025. Toutefois, des situations nationales très contrastées persistent : certains pays enregistrent une désinflation, tandis que d'autres connaissent encore des hausses importantes des prix, traduisant des vulnérabilités structurelles spécifiques.

À moyen terme, la désinflation mondiale devrait se poursuivre en 2026, mais à un rythme lent et inégal selon les régions. Les principaux risques de remontée de l'inflation tiennent à l'intensification du protectionnisme, aux chocs climatiques et géopolitiques, aux tensions sur les matières premières et à d'éventuelles pressions sur l'indépendance des banques centrales. Par ailleurs, une demande mondiale stimulée par les investissements technologiques pourrait raviver certaines tensions inflationnistes.

À l'inverse, certains facteurs pourraient accentuer le ralentissement de l'inflation, notamment une baisse de la demande mondiale, la persistance de pressions déflationnistes en Chine et une normalisation plus rapide des chaînes d'approvisionnement.

Dans ce contexte, la stabilisation durable de l'inflation repose sur plusieurs leviers essentiels : des politiques monétaires crédibles et prudentes, une gestion budgétaire rigoureuse, une réduction de l'incertitude commerciale et la mise en œuvre de réformes structurelles visant à renforcer la productivité et la résilience des économies.

Dans le prolongement de ces évolutions internationales, les économies de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale présentent des dynamiques spécifiques. Celles-ci résultent à la fois de leur degré d'intégration aux marchés internationaux et de leurs contraintes structurelles internes, qui influencent fortement la formation des prix.

IV. ÉVOLUTION ANNUELLE DE L'INFLATION

Sur l'ensemble de l'année 2025, l'inflation dans la CEMAC a poursuivi sa tendance à la baisse engagée depuis novembre 2023, traduisant un retour progressif à la stabilité des prix. En moyenne annuelle, le taux d'inflation s'établit à 2,1 %, contre 4,1 % en 2024 et 5,6 % en 2023.

Au niveau des pays, cette évolution globale masque toutefois des situations contrastées. Le Cameroun demeure le seul pays à enregistrer un taux d'inflation supérieur à la norme communautaire, tandis que le Tchad se distingue par une situation de déflation. Malgré la décélération observée en 2025, l'inflation cumulée sur la période récente reste élevée : sur 2022-2025, elle atteint 18,5 %, contre 12,7 % sur la période 2013-2021, en lien notamment avec les chocs consécutifs à la guerre en Ukraine.

Dans le détail, les taux d'inflation en moyenne annuelle, comparés à ceux de 2024 et classés par ordre décroissant, se présentent comme suit : Cameroun (3,4 % contre 4,5 %), Congo (2,7 % contre 3,1 %), Guinée équatoriale (2,3 % contre 3,4 %), Gabon (1,8 % contre 1,2 %), République centrafricaine (1,0 % contre 1,5 %) et Tchad (-2,6 % contre 5,7 %).

Dans l'ensemble, l'évolution de l'inflation en 2025 s'explique principalement par la dynamique des prix des produits alimentaires et des boissons non alcoolisées. Bien que leur progression ait ralenti (3,6 % contre 5,0 % en 2024), ces produits demeurent le principal moteur de la hausse des prix. Parallèlement, les dépenses liées au logement, à l'eau, à l'électricité, au gaz et aux autres combustibles ont également contribué à l'inflation (4,4 %), après la baisse observée en 2024 (-2,0 %), traduisant un retournement de tendance sur ce poste.

Au-delà de ces contributions sectorielles, l'analyse des sources de l'inflation confirme la prédominance des facteurs d'origine interne, dans la continuité de l'année précédente. L'inflation domestique s'établit ainsi à 2,4 % en 2025,

contre 4,2 % en 2024. Cette évolution est principalement portée par l'inflation sous-jacente (2,3 %), qui reflète les tensions structurelles de l'économie en excluant les produits les plus volatils, ainsi que par les produits frais (6,0 %), dont les prix restent fortement dépendants des conditions d'approvisionnement et des aléas climatiques. Les produits énergétiques, en hausse de 4,9 %, ont également contribué, mais dans une moindre mesure, aux tensions inflationnistes.

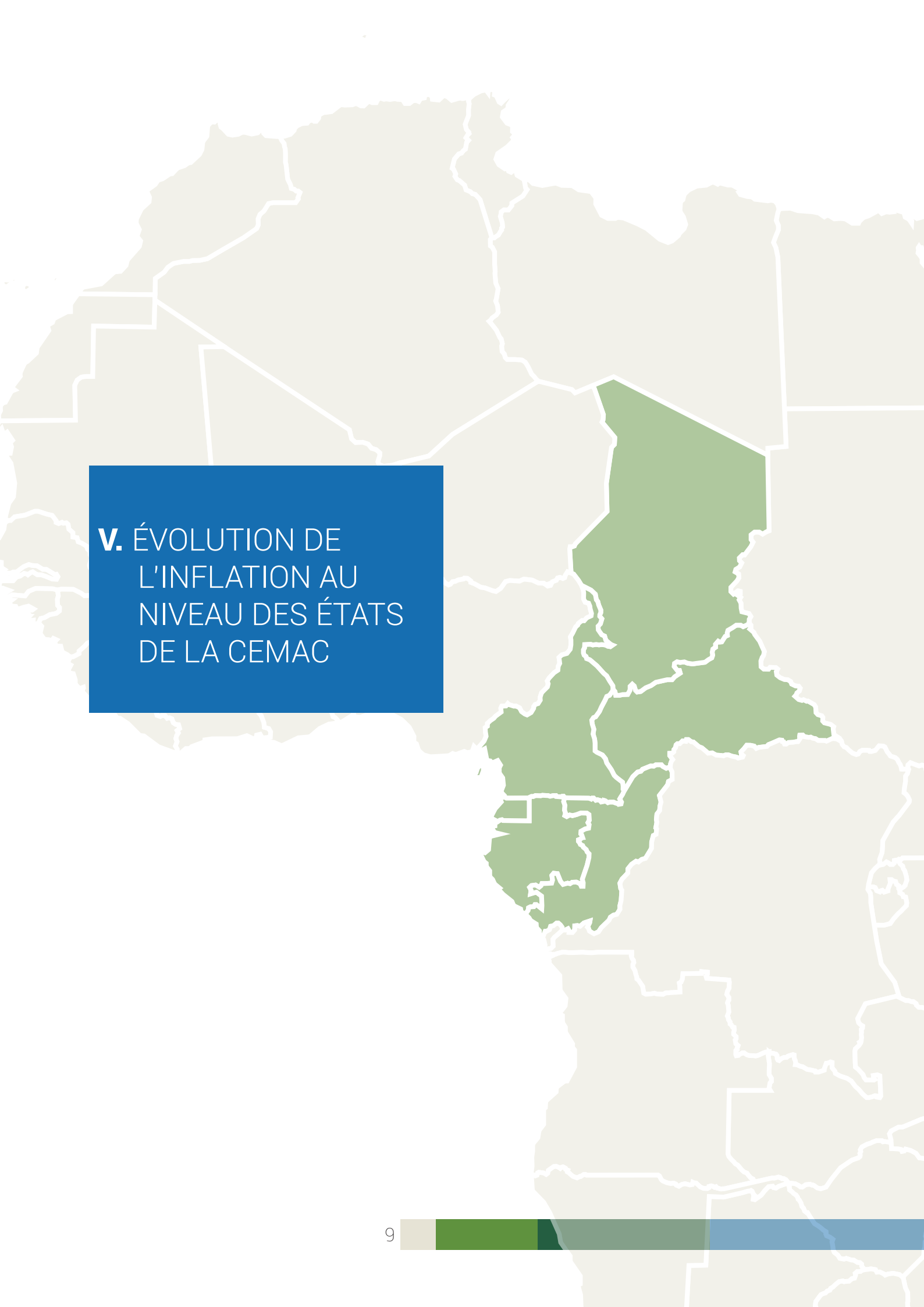
Cette dynamique se retrouve également dans l'analyse par secteur d'activité. Les prix demeurent particulièrement élevés dans le secteur primaire (4,0 %), en lien notamment avec les produits agricoles, tandis que les hausses sont plus modérées dans le secteur secondaire (1,6 %), traduisant une relative stabilité des coûts de transformation.

Enfin, selon la nature des biens, l'inflation est essentiellement tirée par les produits non durables (3,2 %), qui concentrent une part importante des dépenses des ménages, en particulier les produits alimentaires. Les services contribuent également à la hausse des prix (2,2 %), mais de manière plus modérée, ce qui reflète des pressions inflationnistes davantage structurelles et moins volatiles que celles observées sur les biens.

Au total, cette évolution confirme une désinflation progressive à l'échelle régionale, bien que celle-ci demeure hétérogène selon les pays et les composantes de l'indice.

Dans ce contexte, l'analyse régionale fait ressortir trois enseignements majeurs. Premièrement, l'inflation est globalement maîtrisée dans la majorité des pays, avec un retour sous le seuil communautaire. Deuxièmement, des disparités importantes subsistent entre les économies, traduisant des différences structurelles et conjoncturelles. Enfin, la formation des prix demeure principalement influencée par des facteurs internes, malgré une atténuation des pressions externes.

Dans le prolongement de ces constats, l'analyse par pays permet de mieux appréhender les spécificités nationales, en mettant en évidence les déterminants propres à chaque économie.

A map of the African continent with the borders of the Central African Economic and Monetary Community (CEMAC) highlighted in green. The highlighted countries include Cameroon, Gabon, Congo, Equatorial Guinea, Chad, and the Central African Republic. A blue rectangular box is overlaid on the left side of the map, containing the title.

**V. ÉVOLUTION DE
L'INFLATION AU
NIVEAU DES ÉTATS
DE LA CEMAC**



Au Cameroun : En 2025, l'inflation ralentit à 3,4 %, un niveau proche du seuil communautaire de la CEMAC. Elle reste dominée par les produits alimentaires et par des facteurs internes, malgré l'atténuation des coûts de transport et d'énergie. Les tensions persistent toutefois et affectent surtout les ménages modestes.

L'économie nationale demeure ainsi confrontée à des pressions inflationnistes, bien que moins prononcées qu'au cours des deux années précédentes (4,5 % en 2024 et 7,4 % en 2023). Cette évolution traduit un ralentissement de la hausse des prix, et non une baisse du niveau général des prix, lesquels continuent d'augmenter, mais à un rythme plus modéré.

Malgré cette décélération, l'impact sur les ménages reste significatif, en particulier pour les plus modestes, fortement exposés à la hausse des prix alimentaires. Les dépenses incompressibles – alimentation, transport et logement – absorbent une part importante de leur budget, réduisant leur capacité d'arbitrage.

L'inflation demeure principalement tirée par les produits alimentaires, dont les prix ont progressé de 7,0 % sur l'année. Les hausses les plus marquées concernent les légumes, les fruits ainsi que les huiles et graisses. Ces évolutions résultent à la fois de facteurs internes – hausse du coût des intrants, contraintes logistiques, enclavement de certains bassins de production, variabilité climatique – et de facteurs externes, dans un contexte international encore volatil.

À l'inverse, certaines composantes ont contribué à atténuer les tensions sur les prix. Dans les transports, l'inflation est revenue à 2,4 % en 2025, contre 12,3 % en 2024, après l'ajustement des prix des carburants. La composante « logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » a

également ralenti, avec une hausse de 2,3 %, contre 3,3 % l'année précédente. Par ailleurs, les coûts de communication ont légèrement reculé (-0,3 %). Cette détente reste toutefois insuffisante pour compenser les hausses persistantes des produits de première nécessité.

Selon l'origine des produits, l'inflation observée en 2025 apparaît majoritairement d'origine interne, portée par la hausse de 3,9 % des prix des biens et services produits localement, contre 2,2 % pour les produits importés. Cette configuration met en évidence une dynamique inflationniste essentiellement domestique, bien que partiellement influencée par des facteurs externes.

Par ailleurs, l'inflation n'a pas évolué de manière homogène sur l'ensemble du territoire. Elle révèle d'importantes disparités régionales, liées aux conditions d'approvisionnement, à la structure des marchés locaux et aux contraintes logistiques propres à chaque zone. Ainsi, le taux d'inflation varie entre 2,2 % à Maroua et 4,5 % à Ngaoundéré et Bamenda.

Les produits frais enregistrent une forte hausse de leurs prix (11,1 %), imputable aux aléas climatiques et à la saisonnalité, traduisant un choc d'offre marqué sur les marchés alimentaires. En parallèle, l'inflation sous-jacente s'établit à 2,1 %, indiquant que les tensions de fond demeurent présentes mais globalement contenues. Les prix de l'énergie (2,6 % en 2025 après 7,8 % en 2024) enregistrent également un ralentissement, sans toutefois disparaître. Compte tenu de leur rôle dans les coûts de production et de transport, ils continuent de constituer un canal important de transmission vers les autres prix.

Selon la nature des biens, la hausse des prix est principalement portée par les biens non durables (5,7 %), reflétant les tensions sur les produits de consommation courante. Les biens semi-durables



enregistrent une progression modérée (1,0 %), en ralentissement par rapport à la période précédente, tandis que les biens durables affichent une légère baisse (-0,3 %), en lien avec une demande plus contenue.

Du point de vue sectoriel, la dynamique des prix est tirée par le secteur primaire (9,0 %), en lien avec les contraintes d'offre. Le secteur secondaire reste relativement stable (1,7 %), tandis que les services enregistrent une hausse modérée (2,0 %), traduisant principalement des ajustements de coûts, notamment liés au transport et à la main-d'œuvre.

Au total, l'année 2025 confirme la poursuite du ralentissement de l'inflation amorcé depuis 2024. Toutefois, la persistance de hausses sur les biens essentiels entretient un sentiment élevé de cherté de la vie, malgré un taux d'inflation proche de la norme communautaire. Les mesures mises en œuvre contribuent à contenir les tensions inflationnistes tout en soutenant l'activité économique, mais leur efficacité reste conditionnée à la capacité de l'économie à atténuer les chocs externes et à lever les contraintes structurelles internes.

Mesures prises pour contenir l'inflation

- Encadrement et contrôle des prix des produits de première nécessité afin de limiter les hausses excessives, surtout dans les zones urbaines et les marchés à forte fréquentation ;
- Subventions aux intrants agricoles (engrais, semences améliorées) et appui technique aux exploitations agricoles pour renforcer la production nationale ;
- Soutien aux filières agricoles stratégiques (céréales, élevage, pêche) à travers des programmes de transformation et de commercialisation locale, afin de réduire la dépendance aux importations ;

- Allègements fiscaux, incluant l'exonération de la TVA sur certaines farines locales (maïs, manioc, patate douce, plantain) et la réduction des droits de douane sur certains intrants de l'élevage ;

- Mise en place de points de vente promotionnels à prix modérés et renforcement du contrôle des circuits de distribution afin de lutter contre la spéculation et les pénuries artificielles.

Entre 2022 et 2025, l'inflation cumulée au Cameroun a atteint 23,3 %, principalement tirée par la forte hausse des prix des produits alimentaires (41,8 %) et des coûts de transport (35,8 %), dans un contexte de flambée des prix du carburant et de perturbations logistiques.

Cette progression rapide et concentrée contraste avec l'inflation cumulée de 17,5 % observée sur la période 2013-2021, pourtant plus longue, ce qui souligne le caractère exceptionnel du choc inflationniste récent.

Une telle dynamique a entraîné une érosion significative du pouvoir d'achat des ménages, en particulier des plus vulnérables, en renchérissant fortement le coût d'un panier de consommation standard par rapport à 2021.

En République Centrafricaine : le taux d'inflation s'est établi à 1,0 % en 2025, contre 1,5 % en 2024. Ce niveau, en baisse et largement inférieur au seuil communautaire de 3 % fixé au sein de la CEMAC, traduit un environnement de prix globalement stable, caractérisé par une modération des tensions inflationnistes.

En 2025, le niveau général des prix augmente de 1,0 %, sous l'effet principalement de la hausse des prix de la composante « logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles » (5,1 %), des produits alimentaires et boissons non alcoolisées (1,2 %)



ainsi que de l'enseignement (2,8 %). À l'inverse, les baisses de prix observées dans les secteurs du transport, de la santé, des communications, des restaurants et hôtels, ainsi que des biens d'équipement des ménages, ont contribué à limiter la progression des prix.

Le ralentissement de l'inflation entre 2024 et 2025 (1,0 % après 1,5 %) s'inscrit dans un processus de rééquilibrage progressif entre l'offre et la demande. La demande intérieure est demeurée contenue, limitant les pressions sur les prix, tandis que l'amélioration des circuits d'approvisionnement et la disponibilité accrue des produits sur les marchés ont contribué à atténuer les tensions. Par ailleurs, l'abondance relative de certains produits, combinée à des niveaux de stocks satisfaisants, a renforcé la concurrence entre opérateurs économiques, incitant à des stratégies de prix plus modérées.

Les interventions publiques ont également joué un rôle stabilisateur important. Les mesures de régulation des prix sur les produits de première nécessité, ainsi que les actions visant à améliorer la sécurité et la fluidité des échanges, ont contribué à réduire les coûts de transaction et à limiter la transmission des hausses de prix aux consommateurs. De même, l'appui des partenaires au développement dans certaines filières a soutenu l'offre locale, participant ainsi à la détente des prix.

Selon l'origine des produits, l'inflation apparaît majoritairement d'origine interne, portée par les produits locaux (1,3 %), contre une hausse plus modérée des produits importés (0,6 %). Cette configuration confirme le rôle prépondérant des conditions de production, de distribution et de commercialisation dans la formation des prix, tandis que les pressions importées restent limitées.

L'analyse selon la volatilité met en évidence une inflation davantage portée par les composantes les plus instables. Les prix de l'énergie enregistrent

une hausse notable (6,0 %), en lien avec les fluctuations des marchés internationaux et les coûts logistiques, tandis que les produits frais progressent de 2,2 %, sous l'effet de facteurs saisonniers et climatiques. En revanche, les prix hors énergie et hors produits frais n'augmentent que faiblement (0,3 %), traduisant une inflation sous-jacente particulièrement contenue et l'absence de tensions généralisées dans l'économie.

L'approche sectorielle confirme ces tendances contrastées. Les prix du secteur primaire augmentent significativement (5,8 %), en raison de la sensibilité de l'activité agricole aux conditions climatiques et aux coûts de transport. Le secteur tertiaire enregistre une progression modérée (0,4 %), en lien avec une demande de services relativement stable. À l'inverse, les prix du secteur secondaire reculent de 1,0 %, ce qui peut s'expliquer par une demande plus faible pour les biens manufacturés et/ou une intensification de la concurrence.

Selon la durabilité des biens, les prix des biens non durables (1,6 %) et semi-durables (0,7 %) progressent. En revanche, les biens durables enregistrent une baisse (-1,8 %), traduisant une prudence accrue des ménages dans leurs décisions d'investissement, dans un contexte de pouvoir d'achat contraint.

Au total, la dynamique observée en 2025 traduit une inflation faible et maîtrisée, davantage influencée par des facteurs spécifiques et ponctuels que par des déséquilibres macroéconomiques profonds. Cette situation constitue un signal globalement favorable en matière de stabilité des prix, bien qu'elle puisse également refléter une demande intérieure encore fragile, appelant à une consolidation durable des conditions de croissance économique.

Mesures prises pour contenir l'inflation

- Démantèlement des barrières illégales afin de



réduire les coûts d'acheminement des produits agricoles vers les marchés et points de vente ;

- Homologation des prix des produits de première nécessité ;
- Renforcement du dispositif sécuritaire dans toutes les régions du pays pour faciliter la circulation des personnes et des biens ;
- Renforcement des capacités des coopératives agricoles afin de stimuler la production locale.

Au Congo : En 2025, l'inflation en République du Congo recule à 2,7 %, sous le seuil communautaire de la CEMAC, grâce à la baisse des prix alimentaires et à un contexte plus favorable. Cependant, des tensions persistent dans les services, notamment les transports et les communications, traduisant une inflation encore largement d'origine interne.

En 2025, l'économie de la République du Congo a enregistré un recul des pressions inflationnistes, avec un taux d'inflation ramené à 2,7 %, contre 3,1 % en 2024, se maintenant ainsi en dessous du seuil communautaire de 3 % fixé au sein de la CEMAC. Cette évolution traduit un ralentissement du rythme de progression des prix, dans un contexte de normalisation économique.

Cette dynamique favorable s'explique par une combinaison de facteurs, notamment l'amélioration de l'offre domestique, la modération des coûts des produits importés et la mise en œuvre de mesures publiques ciblées sur les produits de première nécessité.

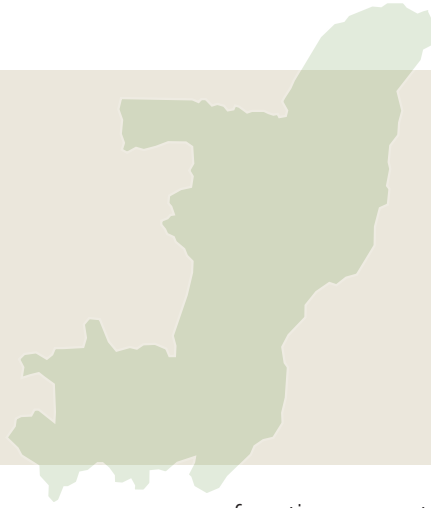
Toutefois, la formation des prix reste marquée par des évolutions contrastées selon les composantes de l'indice. Les communications

(9,1 %) et les transports (9,0 %) apparaissent comme les principaux moteurs de l'inflation. La hausse des coûts de communication reflète l'augmentation des services de téléphonie et d'internet, sous l'effet d'une demande en forte expansion et de contraintes structurelles liées aux infrastructures. Parallèlement, les transports demeurent sous pression, en raison notamment du renchérissement du transport aérien et des coûts liés aux véhicules personnels, dans un environnement encore marqué par des coûts de mobilité élevés et une forte dépendance aux prix de l'énergie.

À ces facteurs s'ajoute, dans une moindre mesure, la progression de la composante « logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (4,9 %), essentiellement imputable à la hausse des loyers, en particulier pour les logements modernes. Cette évolution traduit des tensions persistantes sur le marché immobilier urbain, où une demande soutenue se heurte à une offre encore limitée.

Cependant, ces pressions ont été largement atténuées par l'évolution des prix alimentaires, qui jouent un rôle central dans la formation de l'indice. Avec une pondération d'environ 44 %, les produits alimentaires et boissons non alcoolisées enregistrent une baisse de 0,4 %, après une hausse de 2,3 % en 2024. Ce retournement s'explique par le recul des prix du poisson, des légumes, des tubercules et de certains produits céréaliers, traduisant un relâchement des contraintes d'approvisionnement. Il reflète à la fois de meilleures conditions de production agricole, une amélioration des circuits de distribution et les effets des politiques de stabilisation.

Selon l'origine des produits, l'inflation apparaît désormais principalement d'origine interne. Les



prix des produits importés progressent plus modérément (2,5 % après 3,6 % en 2024), tandis que les produits locaux enregistrent une hausse légèrement plus soutenue (2,7 % après 2,9 %). Cette évolution est corroborée par la progression de l'inflation sous-jacente, qui atteint 4,3 % en 2025, contre 3,1 % un an plus tôt, traduisant la persistance de tensions sur les composantes les moins volatiles, notamment les services.

L'analyse sectorielle confirme cette recomposition. Le secteur primaire enregistre un net ralentissement (0,4 %), traduisant une stabilisation des prix agricoles, tandis que le secteur secondaire évolue modérément, en lien avec la détente des coûts des intrants. En revanche, le secteur tertiaire se distingue par une accélération marquée des prix (6,1 %), devenant le principal foyer d'inflation. Cette évolution reflète des facteurs structurels, notamment les coûts salariaux et les rigidités propres aux services, généralement moins sensibles aux ajustements rapides des marchés.

Selon la durabilité des biens, les prix des biens non durables (0,6 % après 2,8 % en 2024) et des biens semi-durables (3,0 % après 5,3 %) enregistrent un ralentissement, en cohérence avec la détente observée sur les biens de consommation courante.

Au total, l'inflation en 2025 apparaît globalement maîtrisée, mais structurellement contrastée. Si la baisse des prix alimentaires et l'atténuation des tensions externes ont permis de contenir l'évolution du niveau général des prix, la progression de l'inflation sous-jacente et la dynamique du secteur tertiaire traduisent la persistance de pressions internes plus durables.

Dans ce contexte, la consolidation de cette trajectoire dépendra de la capacité à renforcer durablement l'offre domestique, à améliorer le

fonctionnement et l'intégration des marchés, ainsi qu'à maîtriser les coûts dans les secteurs les plus rigides de l'économie.

Mesures prises pour contenir l'inflation

1. Réduction des droits de douane sur les produits de première nécessité

La note circulaire n° 0065/MFBPP-CAB du 6 février 2025 instaure un régime fiscal préférentiel sur certains produits de première nécessité, avec un taux réduit de 5 % à l'importation. Cette mesure concerne notamment l'huile de palme raffinée, la viande congelée, le poisson de mer, le lait, le blé, le riz et le sel.

2. Mesures douanières et fiscales sur les produits essentiels

La circulaire n° 024/MFBPP/DGDDI-DRC précise les modalités d'application de la loi de finances 2025 au cordon douanier. Cette mesure vise à améliorer la fluidité des opérations d'importation, à réduire les coûts d'entrée des marchandises sur le territoire national et, par conséquent, à limiter les pressions inflationnistes liées aux prix des produits importés.

3. Mesures d'investissement public dans les infrastructures de transport

La loi de finances 2025 de la République du Congo prévoit la mise en place de programmes d'investissement public orientés vers le développement des infrastructures de transport. Ces mesures portent notamment sur la réhabilitation des routes nationales, la modernisation des infrastructures logistiques ainsi que la création de budgets annexes dédiés à la sécurité routière.

4. Allègement et rationalisation des droits de douane



La loi n° 17-2025 du 21 juillet 2025, portant création des zones économiques spéciales et déterminant leur régime et leur organisation en République du Congo, prévoit des dispositions visant à rationaliser et à ajuster la fiscalité douanière applicable aux produits importés. Ces dispositions ont pour objectif de réduire la pression fiscale sur certains produits essentiels, tout en garantissant la soutenabilité des finances publiques, contribuant ainsi à la stabilisation des prix sur le marché intérieur.

Au Gabon, le taux d'inflation est resté globalement maîtrisé en 2025, s'établissant à 1,8 % contre 1,2 % en 2024, soit une légère accélération de 0,6 point de pourcentage. Malgré cette hausse, l'inflation demeure inférieure au seuil communautaire de 3 % fixé au sein de la CEMAC, traduisant une relative stabilité des prix dans un contexte marqué par des pressions inflationnistes persistantes.

L'évolution du niveau général des prix s'explique principalement par la dynamique des produits alimentaires et des boissons non alcoolisées (2,2 %) ainsi que par celle des coûts de transport (4,9 %). La hausse des prix des produits alimentaires est essentiellement imputable au renchérissement du pain (14,3 %) et des céréales non transformées (7,4 %), en lien avec l'augmentation des coûts d'approvisionnement et les tensions observées sur certains marchés.

Dans le même temps, la progression des coûts de transport reflète notamment la forte augmentation des prix des automobiles (17,0 %), consécutive au durcissement des mesures encadrant l'importation de véhicules d'occasion. Elle s'explique également par la hausse des tarifs du transport aérien de passagers (15,8 %), liée au relèvement

significatif de la taxe de sûreté aérienne sur les vols nationaux, régionaux et internationaux.


Par ailleurs, d'autres composantes ont contribué, dans une moindre mesure, à la hausse des prix. Il s'agit notamment de la fonction « boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants » (2,2 %), portée par l'augmentation des prix de la bière artisanale (10,4 %) et des alcools de bouche (7,3 %).

Au total, la dynamique des prix résulte d'une combinaison de facteurs conjoncturels et structurels. Si les mesures de lutte contre la vie chère — notamment les subventions sur les produits énergétiques et les dispositifs de régulation des prix — ont permis d'en atténuer l'ampleur, la forte dépendance de l'économie aux importations continue d'exposer le pays aux fluctuations des prix internationaux.

Cette vulnérabilité apparaît clairement à travers l'analyse selon l'origine des produits : l'inflation est légèrement plus marquée pour les produits importés (1,8 %) que pour les produits locaux (1,6 %), confirmant le rôle non négligeable des facteurs externes dans la formation des prix.

L'analyse selon la volatilité des produits met également en évidence des dynamiques différenciées. Les produits frais enregistrent une hausse plus importante (2,7 %), sous l'effet de facteurs saisonniers et de contraintes logistiques. À l'inverse, les prix hors énergie et hors produits frais progressent plus modérément (1,4 %), traduisant une inflation sous-jacente relativement contenue. Les produits énergétiques, quant à eux, n'augmentent que faiblement (1,0 %), en raison de l'effet amortisseur des subventions publiques.

Ces tendances se confirment à travers l'approche sectorielle. Les prix progressent davantage dans les secteurs primaire (2,7 %) et secondaire (2,3



%), en lien avec les coûts de production et d'approvisionnement, tandis que le secteur tertiaire enregistre une hausse plus modérée (0,8 %), traduisant une demande de services relativement contenue.

Enfin, selon la durabilité des biens, la hausse est plus marquée pour les biens durables (2,5 %), du fait de leur forte dépendance aux importations, aux coûts logistiques et aux fluctuations du taux de change. Les biens non durables progressent également (1,9 %), sous l'effet de la hausse des prix des matières premières et des coûts de transport, dans un contexte où l'offre locale demeure insuffisante pour satisfaire pleinement la demande. En revanche, les biens semi-durables et les services enregistrent des augmentations plus modérées (0,8 %).

En définitive, l'inflation en 2025 reste globalement maîtrisée, mais présente une légère tendance à la hausse, portée principalement par les transports et certains produits importés. Si les mesures publiques ont contribué à en limiter l'ampleur, la dépendance structurelle aux importations demeure un facteur de vulnérabilité pour la stabilité des prix à moyen terme.

Mesures prises pour contenir l'inflation

Entre 2024 et 2025, le Gabon a adopté plusieurs mesures pour lutter contre la vie chère. Ces actions visent à soutenir le pouvoir d'achat face à une inflation persistante et s'inscrivent dans un cadre général de régulation destiné à limiter la hausse des prix à la consommation.

Parmi ces mesures, on note :

- l'arrêté n° 0646/PM du 17 octobre 2024, portant suspension, pour une durée de six mois, des droits

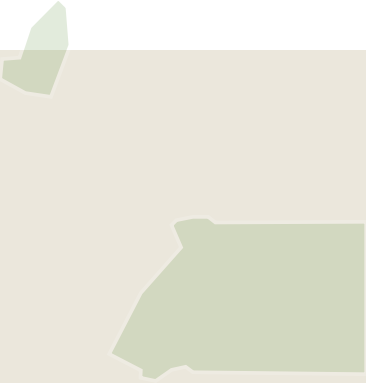
et taxes sur certains biens et services de grande consommation soumis au plafonnement des prix ;

- la suspension de la TVA et de la redevance de scanning sur certains produits alimentaires ciblés ;
- la création de la Centrale d'achat (CEAG), mise en place en 2025 pour négocier directement avec les producteurs internationaux et distribuer aux grossistes à prix unique afin d'éviter la spéculation ;
- le renforcement du contrôle des prix par des brigades chargées de veiller au respect des prix homologués par le ministère de l'Économie ;
- le maintien de subventions sur certains produits pétroliers et de première nécessité, ainsi que l'exonération des ménages modestes disposant de compteurs sociaux de la nouvelle taxe de 9 % sur l'électricité ;
- le relèvement du revenu minimum mensuel (RMM), présenté comme un levier de soutien au pouvoir d'achat ;
- la baisse des prix de la santé grâce à la stabilisation du coût des médicaments via le mécanisme de remboursement.

En Guinée équatoriale, le taux d'inflation s'est établi à 2,3 % en 2025, en recul de 1,1 point par rapport à 2024 (3,4 %). Il demeure ainsi inférieur au seuil communautaire de 3 %, traduisant une atténuation des tensions inflationnistes dans l'économie, dans un contexte de rééquilibrage progressif entre l'offre et la demande.

En 2025, la dynamique des prix est principalement portée par plusieurs composantes, notamment les produits alimentaires et boissons non alcoolisées, les transports, les boissons alcoolisées et le tabac, ainsi que certains services (restaurants, hôtels et santé).

Les prix des produits alimentaires ont progressé de 1,1 %, sous l'effet du renchérissement des céréales



non transformées (4,3 %), de la viande de bœuf (8,1 %), des poissons (3,0 %), du pain (4,1 %) et de la volaille (4,0 %). Ces évolutions traduisent des tensions persistantes sur les produits de base, liées à des contraintes d'approvisionnement, à la dépendance aux importations et à des facteurs logistiques.

Dans le secteur des transports, l'inflation atteint 5,4 %, reflétant l'augmentation des coûts du transport maritime et fluvial (12,7 %), des véhicules automobiles (9,8 %) et du transport aérien (11,3 %). Cette dynamique met en évidence la forte sensibilité de l'économie aux coûts de transport et aux chaînes d'approvisionnement, qui jouent un rôle central dans la formation des prix, notamment dans un contexte d'économie ouverte.

Par ailleurs, les hausses observées dans les restaurants et hôtels (3,0 %) et dans la santé (services hospitaliers 7,9 % ; produits pharmaceutiques 3,2 %) traduisent une augmentation du coût des services, souvent caractérisés par des rigidités structurelles et une faible intensité concurrentielle. De même, la progression des prix des boissons alcoolisées et du tabac reflète à la fois des facteurs fiscaux et des ajustements de prix opérés par les producteurs.

L'analyse selon l'origine des produits met en évidence une recomposition des sources de l'inflaEn 2025, la dynamique des prix est principalement portée par plusieurs composantes, notamment les produits alimentaires et boissons non alcoolisées, les transports, les boissons alcoolisées et le tabac, ainsi que certains services (restaurants, hôtels et santé).

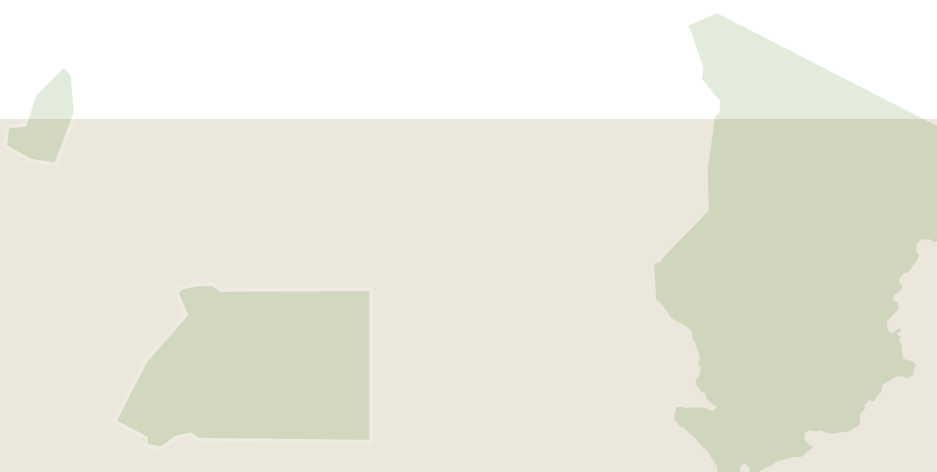
Les prix des produits alimentaires ont progressé de 1,1 %, sous l'effet du renchérissement des

céréales non transformées (4,3 %), de la viande de bœuf (8,1 %), des poissons (3,0 %), du pain (4,1 %) et de la volaille (4,0 %). Ces évolutions traduisent des tensions persistantes sur les produits de base, liées à des contraintes d'approvisionnement, à la dépendance aux importations et à des facteurs logistiques.

Dans le secteur des transports, l'inflation atteint 5,4 %, reflétant l'augmentation des coûts du transport maritime et fluvial (12,7 %), des véhicules automobiles (9,8 %) et du transport aérien (11,3 %). Cette dynamique met en évidence la forte sensibilité de l'économie aux coûts de transport et aux chaînes d'approvisionnement, qui jouent un rôle central dans la formation des prix, notamment dans un contexte d'économie ouverte.

Par ailleurs, les hausses observées dans les restaurants et hôtels (3,0 %) et dans la santé (services hospitaliers 7,9 % ; produits pharmaceutiques 3,2 %) traduisent une augmentation du coût des services, souvent caractérisés par des rigidités structurelles et une faible intensité concurrentielle. De même, la progression des prix des boissons alcoolisées et du tabac reflète à la fois des facteurs fiscaux et des ajustements de prix opérés par les producteurs.

L'analyse selon l'origine des produits met en évidence une recomposition des sources de l'inflation. Les pressions externes se sont atténuées, avec une hausse des prix des produits importés limitée à 2,0 % en 2025, contre 3,5 % en 2024. En revanche, les prix des produits locaux ont progressé davantage (3,4 % après 3,0 %), traduisant le rôle croissant des facteurs internes, notamment les coûts de production, les inefficiences des circuits de distribution et les contraintes structurelles de l'offre domestique.



L'approche sectorielle confirme cette évolution. L'inflation est désormais principalement tirée par le secteur des services (6,3 % contre 2,0 % en 2024), ce qui suggère une certaine rigidité à la baisse des prix dans ce segment, généralement moins exposé à la concurrence internationale. À l'inverse, le secteur primaire enregistre un net ralentissement (1,1 % contre 11,1 %), traduisant une amélioration des conditions de production après les tensions observées en 2024. Le secteur secondaire affiche, quant à lui, une progression modérée (0,4 % contre 2,5 %), contribuant à la désinflation globale.

Selon la durabilité des biens, les prix des biens durables augmentent de 4,4 % (après 2,4 %), en raison de leur forte dépendance aux importations et aux coûts logistiques. En revanche, les biens semi-durables ralentissent à 2,2 % (après 2,7 %), tandis que les biens non durables enregistrent une décélération marquée, passant de 4,8 % en 2024 à 2,0 %. Cette évolution contribue de manière significative à la modération de l'inflation globale, les biens non durables représentant une part importante du panier de consommation des ménages.

Enfin, l'inflation sous-jacente, qui exclut les produits les plus volatils, s'établit à 2,9 %. Ce niveau, proche du seuil communautaire, indique que des tensions inflationnistes persistent en toile de fond, en particulier dans les services et certains segments structurellement rigides de l'économie.

Au total, la dynamique observée en 2025 traduit une désinflation progressive, soutenue par l'atténuation des pressions externes et le ralentissement des prix des biens essentiels. Toutefois, la persistance d'une inflation sous-jacente relativement élevée

met en évidence des contraintes structurelles internes, appelant à des réformes visant à améliorer la productivité, renforcer la concurrence et fluidifier les circuits d'approvisionnement.

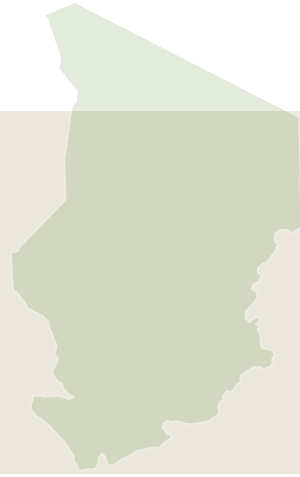
Mesures prises pour contenir l'inflation

Afin de contenir les tensions inflationnistes, le Gouvernement de la Guinée équatoriale a adopté plusieurs mesures :

- renforcement de l'approvisionnement alimentaire à travers la conclusion d'un accord avec la Serbie pour l'importation de denrées alimentaires revendues à des grossistes en vue d'une distribution à prix modérés ;
- soutien à la production locale via des partenariats visant à développer des unités de production de biens essentiels, afin de renforcer l'offre domestique ;
- stabilisation des prix par la concertation avec les grossistes, assortie de mesures d'allègement des coûts portuaires pour limiter la répercussion des hausses sur les prix ;
- allègement fiscal ciblé, avec réduction des taxes sur les produits de première nécessité afin de soutenir le pouvoir d'achat des ménages.

En 2025, le Tchad a enregistré une situation de déflation (-2,6 %), marquant une rupture nette avec la dynamique inflationniste observée en 2024, où le taux d'inflation s'était établi à 5,7 %. Cette inversion de tendance traduit un repli généralisé du niveau des prix, résultant d'un ajustement simultané des conditions d'offre et de demande, dans un contexte de normalisation après les tensions inflationnistes de l'année précédente.

La déflation observée en 2025 s'explique principalement par la baisse des prix des produits alimentaires et boissons non alcoolisées (-3,6 %)



et par le recul significatif des coûts du transport (-13,2 %). Ces deux postes, fortement pondérés dans le panier de consommation, ont joué un rôle déterminant dans la contraction du niveau général des prix, confirmant le caractère structurellement alimentaire et logistique de la dynamique des prix dans l'économie tchadienne.

S'agissant des produits alimentaires, la baisse de 3,6 % en 2025 intervient après une hausse marquée de 8,1 % en 2024. Elle reflète avant tout un choc positif d'offre, consécutif à une bonne campagne agricole 2024-2025, qui a permis un relâchement des tensions sur les marchés. La diminution des prix des pains et céréales (-11,8 % contre 12,4 % en 2024) illustre ce mécanisme. À ce facteur s'ajoutent des mesures de politique économique ciblées, notamment les exonérations fiscales sur les denrées essentielles, qui ont contribué à réduire les prix à la consommation. Par ailleurs, la modération de la demande intérieure, liée en partie à la réorientation de certaines aides extérieures, a accentué ce mouvement de baisse.

Le recul des prix du transport (-13,2 % en 2025, après 25,5 % en 2024) s'inscrit également dans une logique d'ajustement après un choc inflationniste antérieur. La forte baisse des tarifs du transport routier de passagers (-37,3 % après 45,6 %) traduit un effet de correction après les hausses exceptionnelles de 2024, amplifié par des mesures de soutien public (allègements fiscaux, réduction des coûts d'exploitation). Cette évolution met en évidence le rôle central des politiques publiques dans la formation des prix des services, en particulier dans les secteurs fortement régulés.

Toutefois, la déflation globale a été partiellement compensée par une hausse marquée des coûts de

la fonction « logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles » (19,4 % en 2025, après -13,4 % en 2024). Ce retournement reflète principalement un effet de base et un ajustement tarifaire consécutif à la levée de mesures exceptionnelles de soutien mises en œuvre en 2024 (tarification symbolique de l'eau et de l'électricité). Il s'agit donc moins d'une pression inflationniste autonome que d'un retour à des niveaux de prix plus conformes aux fondamentaux économiques.

L'analyse selon la volatilité des produits confirme cette dynamique. Les produits frais reculent de 7,0 % en 2025, après une hausse de 9,0 % en 2024, traduisant l'amélioration de l'offre agricole. À l'inverse, les prix de l'énergie augmentent fortement (24,7 % après -7,8 %), en lien avec la fin des mesures de soutien tarifaire. Dans ce contexte, le recul de l'inflation sous-jacente (-3,0 % après 6,1 %) est particulièrement révélateur : il indique une détente généralisée des tensions au-delà des composantes volatiles, suggérant un affaiblissement des pressions internes.

L'approche sectorielle met également en évidence des évolutions contrastées. Les prix du secteur primaire reculent fortement (-10,8 % contre 13,3 % en 2024), en lien avec l'amélioration de la production agricole. En revanche, le secteur secondaire affiche une hausse modérée (1,3 %), traduisant la persistance de coûts de production élevés, notamment liés à l'énergie et aux intrants importés. Cette divergence souligne une sensibilité différenciée des secteurs aux conditions économiques.

Enfin, selon la durabilité des biens, les prix des biens non durables diminuent de 3,2 % en 2025, après une hausse de 6,4 % en 2024, confirmant leur rôle central dans la dynamique déflationniste.



Les biens durables enregistrent une baisse encore plus marquée (-12,3 %), en lien avec une contraction de la demande, tandis que les biens semi-durables reculent également (-1,6 %), bien que de manière plus modérée.

Au total, la dynamique observée en 2025 traduit une déflation conjoncturelle, résultant principalement d'un choc d'offre favorable et d'un ajustement des prix après les tensions de 2024. Toutefois, certaines hausses sectorielles, notamment dans l'énergie et le logement, ainsi que la persistance de contraintes structurelles, invitent à relativiser le caractère durable de cette baisse des prix.

Mesures prises pour contenir l'inflation

Par l'arrêté n° 014/MFBEP/SG/DGDDI/2025 du 5 février 2025, le Gouvernement a exonéré certains produits alimentaires de droits et taxes à l'importation, notamment le blé, le maïs, le sorgho, le riz, la farine de céréales et le sel.

VI- LES CAUSES DE L'INFLATION DANS LA CEMAC EN 2025

L'analyse des causes de l'inflation en 2025 met en évidence une recomposition progressive des déterminants de la dynamique des prix, marquée par un recul des facteurs externes et une persistance des contraintes internes.

Dans l'ensemble, la dynamique des prix dans la CEMAC s'inscrit dans une phase de désinflation progressive, amorcée depuis la fin de l'année 2023. Toutefois, cette évolution reste contrainte par des facteurs structurels profonds. Si l'environnement international s'est globalement amélioré, contribuant à atténuer les pressions inflationnistes importées, la formation des prix dans la sous-région demeure largement dominée par des déterminants internes.

1. Des facteurs externes en atténuation, mais encore présents

Sur le plan externe, l'année 2025 est caractérisée par un relatif apaisement des tensions sur les marchés internationaux. Les coûts du fret maritime, après les fortes hausses observées en 2024 en raison des perturbations des grandes routes commerciales, se sont progressivement stabilisés, limitant ainsi la transmission des surcoûts logistiques aux économies de la sous-région.

Dans le même temps, les prix internationaux des produits alimentaires ont connu une baisse modérée, liée notamment au recul des prix des céréales et du sucre. Cette évolution a contribué à réduire l'intensité des pressions inflationnistes importées, même si certaines hausses ponctuelles – notamment sur les huiles et les produits laitiers – ont continué d'alimenter des tensions ciblées.

Toutefois, cet environnement externe plus favorable n'a pas totalement dissipé les vulnérabilités. Des facteurs géopolitiques et humanitaires ont continué de produire des effets localisés. Par ailleurs, les perturbations sécuritaires dans la région du Sahel ont continué d'entraver les flux commerciaux transfrontaliers, notamment avec la Libye et le Niger.

À l'inverse, certains mécanismes ont contribué à modérer les prix, notamment la dépréciation du naira nigérian, qui a rendu les importations en provenance du Nigéria relativement moins coûteuses pour les pays voisins comme le Cameroun.

2. Des facteurs internes prépondérants et persistants

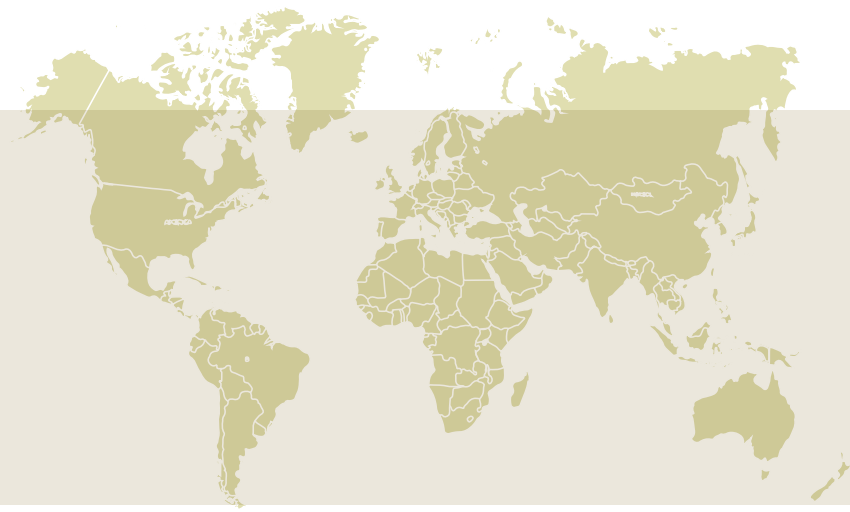
Malgré l'atténuation des pressions externes, les facteurs internes demeurent dominants dans la formation des prix au sein de la CEMAC. Les effets différés des ajustements des prix des carburants intervenus en 2024, notamment au Cameroun, continuent de se diffuser en 2025 à travers l'économie. Cette transmission s'opère principalement via les coûts de transport, qui influencent les prix des produits alimentaires et des biens de consommation courante.

Par ailleurs, les contraintes liées à l'offre agricole ont joué un rôle déterminant. Les aléas climatiques observés dans certaines zones, notamment dans le nord du Cameroun, ont affecté les rendements agricoles et réduit la disponibilité des produits vivriers. À cela s'ajoutent les coûts élevés des intrants agricoles (engrais, semences, énergie), qui limitent les capacités de production et maintiennent des niveaux de prix élevés.

Ces difficultés sont renforcées par les faiblesses structurelles des infrastructures de transport et de logistique. La dégradation du réseau routier, les coûts élevés du transport intérieur et les difficultés d'acheminement des produits depuis les zones de production vers les centres urbains contribuent à renchérir les prix à la consommation.

Les contraintes sécuritaires internes, bien qu'en légère amélioration dans certaines zones, continuent également de perturber les circuits d'approvisionnement, réduisant la fluidité des échanges. Par ailleurs, la dynamique de la demande intérieure, notamment dans les zones affectées par les déplacements de population, exerce une pression supplémentaire sur les prix, en particulier pour les denrées alimentaires de base.

3. Une désinflation sous contrainte structurelle



Au total, l'inflation dans la CEMAC en 2025 résulte d'une combinaison de facteurs externes en phase d'atténuation et de contraintes internes persistantes. La désinflation observée traduit ainsi moins une disparition des tensions qu'un ralentissement de leur intensité.

Dans ce contexte, la consolidation de la stabilité des prix nécessite des actions structurelles durables, notamment :

- le renforcement des capacités productives locales ;
- l'amélioration des infrastructures de transport et de logistique ;
- la sécurisation des circuits d'approvisionnement ;
- la réduction de la dépendance aux importations.

Ces leviers apparaissent essentiels pour réduire la vulnérabilité des économies de la sous-région aux chocs futurs et ancrer durablement la stabilité des prix.

VII- PERSPECTIVES 2026

Les perspectives d'évolution de l'inflation dans la CEMAC pour l'année 2026 s'inscrivent dans un environnement macroéconomique globalement stable, mais marqué par des incertitudes liées à la conjoncture internationale. Selon les projections disponibles, les pressions inflationnistes devraient demeurer contenues, avec un taux d'inflation estimé à 2,3 %, soit un niveau inférieur au seuil communautaire de 3 %. Cette évolution traduirait la poursuite du processus de stabilisation engagé par les États membres depuis 2024.

Cette trajectoire s'explique en grande partie par les mesures de politique économique mises en

œuvre et consolidées en 2025. En particulier, les dispositifs d'allègement fiscal et douanier appliqués aux produits de première nécessité devraient continuer de produire des effets modérateurs sur les prix. En réduisant les coûts d'importation et en facilitant l'approvisionnement des marchés, ces mesures contribuent à limiter la transmission des hausses de prix internationales aux économies domestiques.

Par ailleurs, les investissements publics dans les infrastructures de transport et de logistique devraient progressivement améliorer les conditions de distribution des biens. À terme, cette dynamique pourrait réduire les coûts d'acheminement et favoriser une meilleure intégration des marchés, notamment entre les zones de production et les centres de consommation, contribuant ainsi à la stabilisation des prix.

Dans le même sens, les réformes structurelles engagées dans le cadre des politiques budgétaires, notamment en matière de gouvernance économique, de rationalisation des exonérations fiscales et de sécurisation des recettes publiques, devraient renforcer l'efficacité globale des politiques de stabilisation. En améliorant le fonctionnement des marchés et en réduisant certaines rigidités, ces réformes facilitent la transmission des politiques économiques aux prix finaux, limitant ainsi les tensions inflationnistes d'origine interne.

Toutefois, malgré ces avancées, la dynamique de l'inflation en 2026 restera en partie tributaire de facteurs externes. La persistance des tensions géopolitiques, notamment au Moyen-Orient, pourrait entraîner une volatilité accrue des prix internationaux de l'énergie et des produits alimentaires. Compte tenu de la forte dépendance des économies de la CEMAC aux importations, ces chocs pourraient

se transmettre aux prix domestiques, atténuant les effets des politiques internes.

En outre, certaines composantes de l'inflation, en particulier les services, devraient continuer d'évoluer à un rythme relativement soutenu. Cette situation s'explique par des contraintes structurelles persistantes, telles que l'insuffisance de l'offre, les coûts élevés des facteurs de production et les rigidités de marché. Ces éléments pourraient maintenir l'inflation sous-jacente à un niveau relativement élevé, malgré le ralentissement global de l'inflation.

Au total, la trajectoire attendue de l'inflation en 2026 reflète un équilibre entre facteurs favorables et risques persistants. Le maintien d'une inflation maîtrisée dépendra non seulement de la poursuite des mesures engagées, mais également du renforcement de la résilience des économies, à travers le développement de l'offre domestique, l'amélioration des infrastructures et la réduction de la dépendance aux importations.

VIII- CONCLUSION GÉNÉRALE

L'évolution de l'inflation dans la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale en 2025 met en évidence une amélioration notable de la stabilité des prix. Le retour global de l'inflation sous le seuil communautaire de 3 % traduit à la fois l'efficacité relative des mesures mises en œuvre par les États membres et la détente progressive des contraintes externes. Cette dynamique favorable repose principalement sur le repli des prix des produits alimentaires et la modération des pressions inflationnistes importées.

Toutefois, cette désinflation demeure partielle et fragile. Elle coexiste avec des tensions persistantes sur certaines composantes de l'indice des prix, en particulier les services. La progression de l'inflation sous-jacente illustre le caractère structurel de certaines pressions internes, liées notamment aux rigidités de marché, aux coûts de production élevés et aux insuffisances de l'offre domestique.

Dans ce contexte, la consolidation durable de la stabilité des prix nécessite la poursuite et l'approfondissement des réformes engagées. Cela implique notamment de renforcer les capacités productives, d'améliorer les circuits de distribution et de maîtriser les coûts dans les secteurs caractérisés par de fortes rigidités. Par ailleurs, une coordination accrue des politiques économiques au niveau communautaire apparaît essentielle pour assurer une trajectoire d'inflation durablement maîtrisée dans la sous-région.

À court terme, l'enjeu principal pour les économies de la CEMAC sera de transformer cette désinflation conjoncturelle en une stabilité durable des prix. Cela suppose d'agir simultanément sur les facteurs structurels internes – en renforçant l'offre et en réduisant les inefficiences – et sur la capacité d'absorption des chocs externes, afin de limiter la transmission des perturbations internationales aux économies domestiques.

ANNEXES

Tableau 2: Évolution du niveau global des prix des biens et services de consommation dans les pays de la CEMAC (Indice CEMAC, base 100 = 2019)

PAYS	Pond	Moy-23	Moy-24	Moy-25	Inf-moy24	Inf-moy25	Contrib. 25	Contrib. (%)
CAMEROUN	52,4	119,5	124,9	129,2	4,5	3,4	0,019	89,1
CENTRAFRIQUE	3,4	114,4	116,1	117,2	1,5	1,0	0,000	1,6
CONGO	9,3	109,8	113,2	116,2	3,1	2,7	0,002	11,2
GABON	8,8	110,7	112,0	114,0	1,2	1,8	0,001	7,0
GUINEE EQUATORIALE	9,5	112,5	116,2	118,9	3,4	2,3	0,002	10,3
TCHAD	16,5	106,4	112,5	109,6	5,7	-2,6	-0,004	-19,1
CEMAC	100,0	114,8	119,5	122,0	4,1	2,1	0,021	100,0

Source : INS des États membres et calcul CEMAC

Tableau 3 : Variation en moyenne annuelle en 2025 des différentes fonctions de consommation dans les pays de la CEMAC (en %)

FONCTION DE CONSOMMATION	Cameroun	RCA	Congo	Gabon	Guinée Equatoriale	Tchad	CEMAC
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	6,8	1,2	-0,4	2,2	1,1	-3,6	3,6
Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants	3,8	-0,3	12,5	2,9	2,8	11,3	5,4
Articles d'habillement et chaussures	1,7	1,7	3,0	-0,5	1,7	-4,2	0,7
Logement, eau, électricité, gaz, et autres combustibles	2,3	5,1	4,9	0,1	-1,6	19,4	4,4
Meubles, articles de ménages et entretien courant du foyer	1,0	-0,5	0,8	0,5	0,9	2,6	1,1
Santé	0,5	-0,5	6,8	-0,1	3,7	-4,9	0,4
Transport	2,4	-0,5	9,0	4,9	5,4	-13,2	0,3
Communication	-0,4	-0,2	9,1	0,1	3,4	-13,6	-1,4
Loisir et culture	0,3	-1,0	1,9	0,9	6,9	-3,7	0,3
Enseignement	1,4	2,8	0,7	-1,7	3,5	1,4	1,3
Restaurant et hôtel	2,4	-0,8	3,4	1,5	3,3	-2,1	1,6
Biens et services divers	1,3	1,8	3,2	2,8	2,1	-3,0	1,0
Global	3,4	1,0	2,7	1,8	2,3	-2,6	2,1

Source : INS des États membres et calcul CEMAC

Tableau 4 : Variation en moyenne annuelle en 2025, par pays, du niveau des prix des produits selon la nomenclature secondaire (en %)

Libellé	Cameroun	RCA	Congo	Gabon	Guinée Equatoriale	Tchad	CEMAC
Produits frais	11,1	2,2	-0,9	2,7	3,0	-7,0	6,0
Energie	2,6	6,0	2,7	0,1	-3,5	24,7	4,9
Hors énergie et produits frais	2,1	0,3	4,3	1,4	2,9	-3,0	2,3
Local	3,9	1,3	2,7	1,6	3,4	-2,8	2,4
Importé	2,2	0,6	2,5	1,8	2,0	-3,4	1,2
Primaire	9,0	5,8	0,4	2,7	1,1	-10,8	4,0
Secondaire	1,7	-1,0	1,4	2,3	2,1	1,3	1,6
Tertiaire	1,8	0,4	6,1	0,8	6,3	0,1	2,2
Non-durable	5,7	1,6	0,6	1,9	2,0	-3,2	3,2
Semi-durable	1,0	0,7	3,0	0,8	2,2	-1,6	0,9
Durable	-0,3	-1,8	4,8	2,5	4,4	-12,3	-1,3
Services	1,8	0,4	6,1	0,8	6,3	0,1	2,2
Global	3,4	1,0	2,7	1,8	2,3	-2,6	2,1

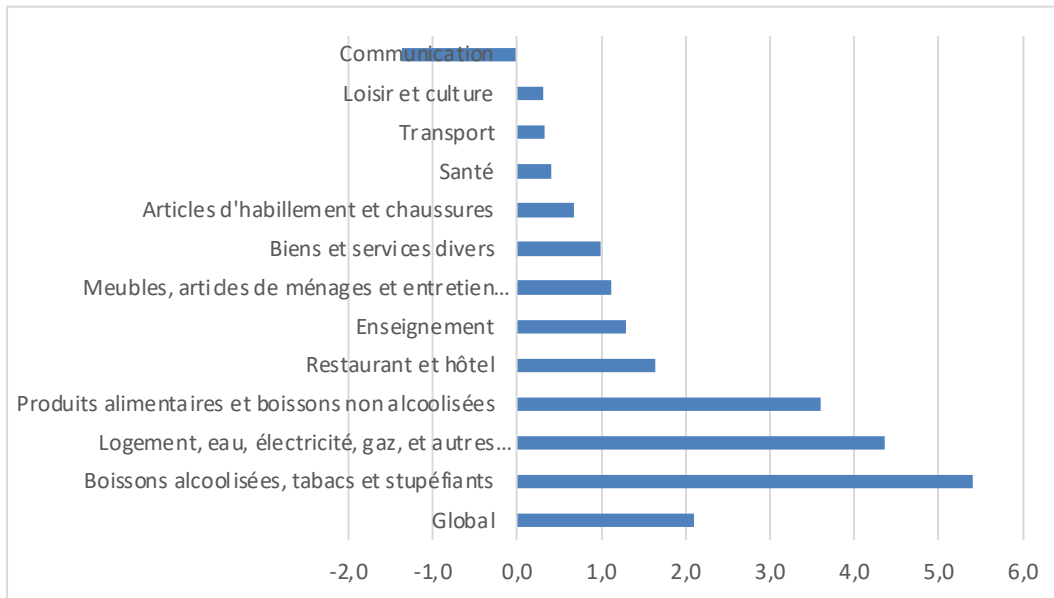
Source : INS des États membres et calcul CEMAC

Tableau 5 : Variation en moyenne annuelle des indices des fonctions de consommation au niveau communautaire (en %)

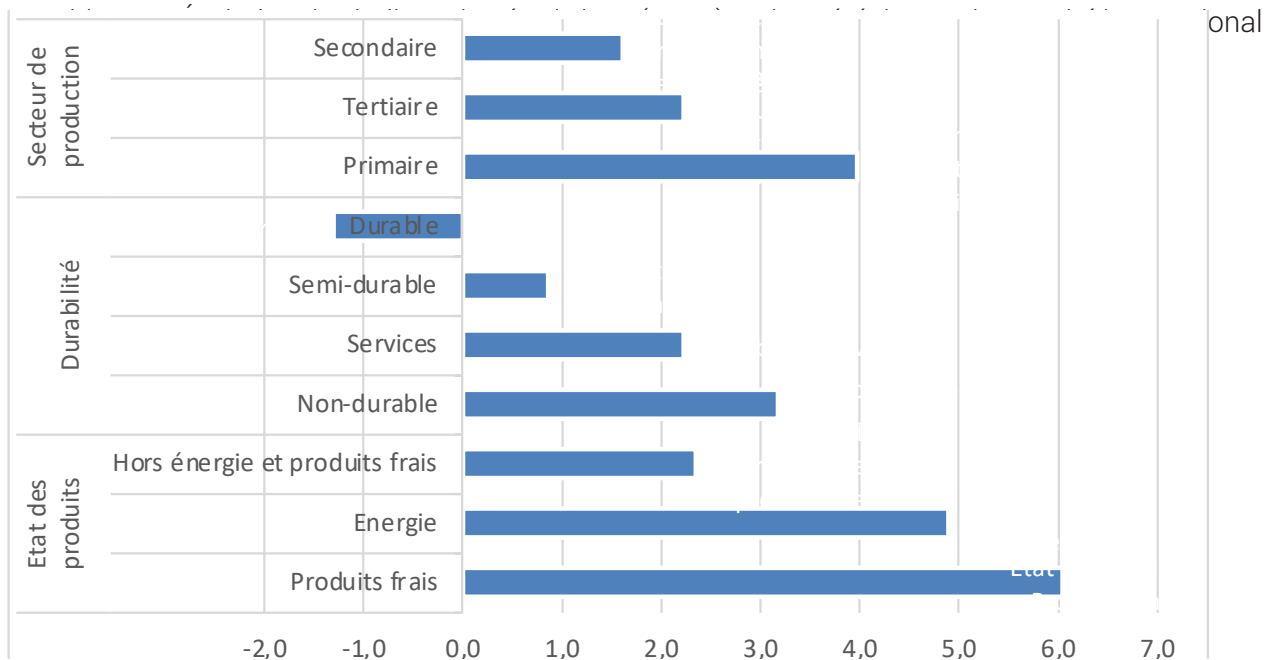
		Moy-23	Moy-24	Moy-25	Inf-moy24	Inf-moy25	Contrib(25%)
Global	10000,0	114,8	119,5	122,0	4,1	2,1	100,000
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	3903,2	124,6	130,9	135,6	5,1	3,6	64,56
Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants	290,4	109,9	112,5	118,5	2,3	5,4	6,19
Articles d'habillement et chaussures	809,9	111,2	114,6	115,3	3,0	0,7	2,18
Logement, eau, électricité, gaz, et autres combustibles	1025,9	107,8	108,1	112,8	0,3	4,4	16,99
Meubles, articles de ménages et entretien courant du foyer	480,8	113,0	115,0	116,3	1,8	1,1	2,18
Santé	470,1	103,3	105,1	105,5	1,8	0,4	0,71
Transport	953,6	121,1	134,8	135,2	11,3	0,3	1,46
Communication	429,0	102,3	103,0	101,6	0,7	-1,4	-2,13
Loisir et culture	263,9	106,3	108,9	109,2	2,5	0,3	0,32
Enseignement	269,6	104,5	107,0	108,4	2,4	1,3	1,31
Restaurant et hôtel	691,0	113,0	115,4	117,3	2,1	1,6	4,61
Biens et services divers	412,7	109,0	112,7	113,8	3,3	1,0	1,61

Source : INS des États membres et calcul CEMAC

Graphique 1 : Variation en moyenne annuelle 2025 de l'indice global et de ses composantes

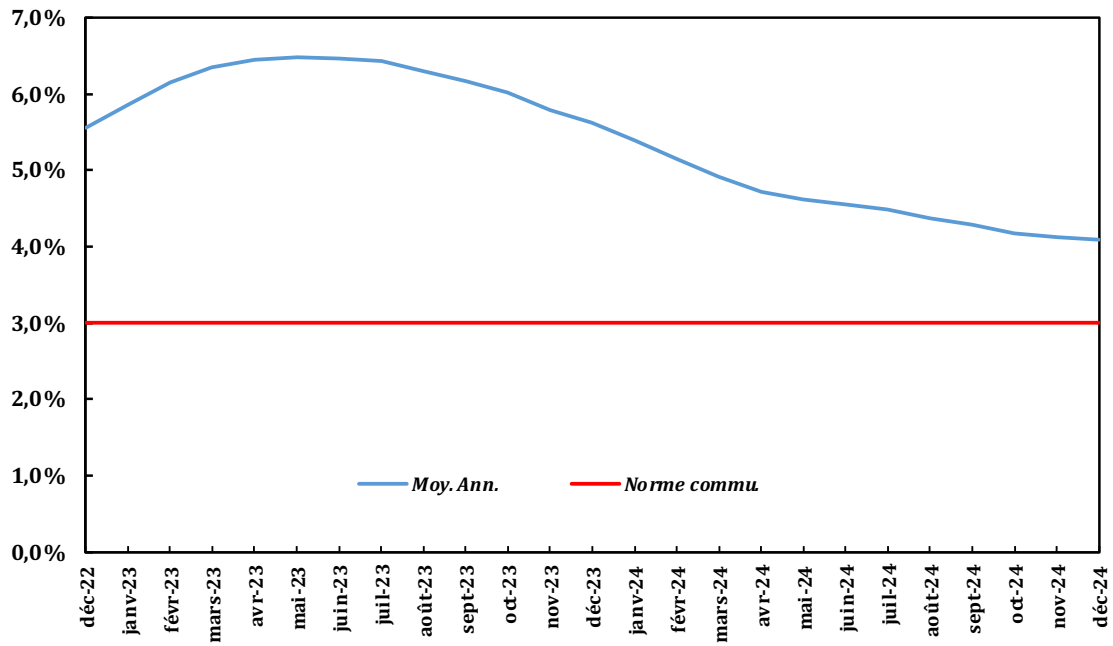


Graphique 2 : Variation en moyenne annuelle 2025 des indices de la nomenclature secondaire



Source : données du FMI

Graphique 3 : Évolution de l'inflation en moyenne annuelle en Zone CEMAC



ANNEXE 2

Encadré : LA CONVERGENCE DE L'INFLATION DANS LA CEMAC À L'ÉPREUVE DES CHOCS DE LA COVID-19 ET DE LA GUERRE EN UKRAINE

La convergence de l'inflation constitue un élément central du bon fonctionnement d'une union monétaire. Elle conditionne l'efficacité de la politique monétaire unique et limite les déséquilibres de compétitivité. En effet, des écarts persistants entre États membres peuvent générer des tensions sur les taux de change réels, creuser les déséquilibres commerciaux et fragiliser la crédibilité de politique monétaire. Depuis 2020, les économies de la CEMAC ont été confrontées aux chocs de la COVID-19 et la guerre russo-ukrainienne qui ont respectivement entraîné un ralentissement économique et une hausse historique des prix des produits alimentaires et énergétiques.

Afin de permettre à la BEAC et aux États de jauger de l'efficacité de leurs actions, des analyses de la convergence de l'inflation dans la CEMAC devraient régulièrement être menées, à partir des indicateurs de dispersion (sigma-convergence), par rapport à la norme communautaire, la moyenne communautaire et la médiane de l'inflation. L'analyse de cet indicateur en moyenne annuelle et en glissement annuel met en évidence trois phases distinctes : une convergence forte durant la crise COVID-19, une divergence marquée liée au choc inflationniste mondial de 2022, puis une convergence partielle mais fragile. Sur la base des données disponibles sur l'inflation des pays de la CEMAC sur la période post-Covid19, cet encadré vise à analyser la dynamique de convergence de l'inflation dans la CEMAC sur la période décembre 2019 – décembre 2025, en vue d'identifier les périodes de tension et de dégager les enseignements pour la politique monétaire. Il s'articule autour de trois points, i) un aperçu sur la sigma convergence de l'inflation, ii) évolution récente de la convergence de l'inflation dans la CEMAC, et les implications de politique économique (iii).

i) Aperçu sur la sigma convergence

La σ -convergence (sigma-convergence) pour l'inflation mesure la dispersion des taux d'inflation entre les États membres d'une union monétaire. Elle complète l'analyse de la β -convergence (qui examine si les pays à forte inflation rattrapent ceux à faible inflation) en évaluant si l'écart entre les situations nationales se réduit dans le temps. Elle permet d'apprécier le degré d'homogénéité des dynamiques de prix entre les États membres. Dans le cas de cet encadré, l'indicateur retenu est l'écart-type (σ) des taux d'inflation mensuels en moyenne annuelle et en glissement annuel entre les États membres et le seuil de convergence dans l'union monétaire est lorsque l'écart-type est inférieur à 1,5 point de pourcentage (norme usuelle dans les unions monétaires). Trois indicateurs de convergence aussi bien en moyenne annuelle qu'en glissement annuel vont être présentés dans cet encadré notamment par rapport à la norme communautaire, à la moyenne et à la médiane.

Tableau 1 : Les indicateurs de convergence de l'inflation dans la CEMAC

Indicateur	Définition	Interprétation
Convergence norme	Écart type par rapport à la norme communautaire (3 %)	Mesure le respect du critère de convergence
Convergence moyenne	Écart type par rapport à la moyenne communautaire de l'inflation	Converge vers la moyenne communautaire

Convergence médiane	Écart type par rapport à l'inflation médiane de la communauté	Converge vers la médiane communautaire qui est moins sensibles aux extrêmes
---------------------	---	---

ii) Évolution récente de la convergence de l'inflation dans la CEMAC

L'analyse de la convergence de l'inflation en moyenne annuelle et en glissement annuel sur la période décembre 2019-décembre 2025 fait ressortir évidence trois phases distinctes : une convergence forte durant la crise COVID-19, une divergence marquée liée au choc inflationniste mondial de 2022, puis une reconvergence partielle mais fragile.

Phase de convergence (2020–2021)

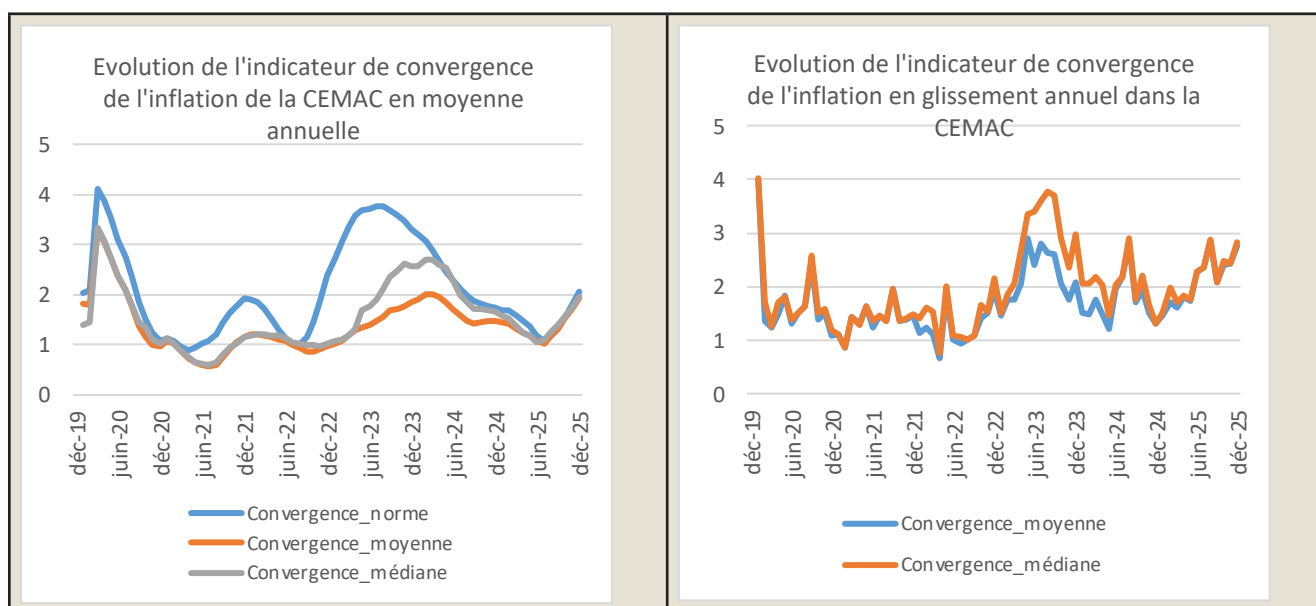
Les données indiquent une baisse rapide de la dispersion inflationniste durant la pandémie. Cette évolution traduit un choc global de demande affectant simultanément l'ensemble des économies de la CEMAC. Les mesures de confinement, la contraction de l'activité et la baisse des prix internationaux ont contribué à homogénéiser les dynamiques inflationnistes. Toutefois, cette convergence demeure conjoncturelle et ne reflète pas une harmonisation structurelle.

Phase de divergence (2022–2023)

La période post-COVID est marquée par une divergence significative. La dispersion de l'inflation augmente fortement, atteignant des niveaux proches de 3,7 en 2023. Cette évolution s'explique par le choc d'offre lié à la guerre en Ukraine, notamment via les prix de l'énergie et des denrées alimentaires et sur le plan interne à la révision à la hausse des prix des carburants à la hausse dans certains pays à l'exception du Gabon et de la Guinée Equatoriale. Les effets de ce choc sont asymétriques selon les pays, en fonction de leur dépendance énergétique et de leur structure économique.

Reconvergence partielle (2023–2025)

À partir de 2023, une réduction progressive de la dispersion est observée, traduisant un effet différé du resserrement des politiques monétaires, une stabilisation des prix internationaux et le maintien par les Etats des mesures de lutte contre la vie chère. Toutefois, les niveaux de dispersion indiquent une reconvergence incomplète qui se dégrade d'ailleurs à partir de juin 2025 en moyenne annuelle, et janvier 2025 en glissement annuel.



Source : Calcul des services de la BEAC

En définitive, l'union a connu deux épisodes de non-convergence (début 2020 et 2022-2023). Depuis novembre 2023, l'indicateur de convergence reste durablement inférieure à 3 %, signe d'un retour à la convergence. La période 2022-2023 a vu émerger des divergences significatives entre États membres, avec des pays plus vulnérables aux chocs énergétiques et alimentaires. Depuis 2024, la dispersion s'est nettement réduite. L'indicateur de la convergence est passé sous 2 % à partir de juin 2024, confirmant l'ancrage des anticipations d'inflation. La tendance est désormais à la stabilisation autour de 1,5-1,7 %, ce qui est cohérent avec une zone de confort pour la politique monétaire.

iii) Implications de politique économique pour la BEAC et les Etats de la CEMAC

La divergence inflationniste complique la conduite de la politique monétaire unique en réduisant l'homogénéité de sa transmission. Elle peut également engendrer des déséquilibres de compétitivité. Dans ce contexte, un renforcement de la coordination des politiques budgétaires et des réformes structurelles apparaît nécessaire pour soutenir la convergence.

Le tableau ci-après récapitule les implications de la convergence pour les actions de la BEAC et des Etats

Période	Signal	Action recommandée
2020 (T1 T2)	Choc temporaire	Tolérance, communication claire sur la nature transitoire du choc.
2022 2023 (T1 à T3)	Surchauffe généralisée	Resserrement monétaire progressif, coordination budgétaire pour éviter les effets de second tour.

Fin 2023 2024	Inflexion	Maintenir une orientation restrictive jusqu'à ce que l'indicateur de convergence repasse sous 2 % durablement.
2025	Retour à la convergence	Assouplissement très graduel si les anticipations restent ancrées ; surveiller les divergences nationales.

En définitive, l'union monétaire a traversé deux épisodes de tension inflationniste majeure (les six premiers mois de 2020 et la période 2022 2023). Depuis la fin de 2023, tous les indicateurs de convergence sont orientés à la baisse. En décembre 2025, la sigma convergence en moyenne annuelle suivant la norme (1,58 %), la moyenne (1,47 %) et la médiane (1,71 %) indique un net ralentissement et les glissements annuels se sont stabilisés autour de 1,7 %. La convergence de l'inflation est donc rétablie. La priorité est désormais de consolider cet acquis par une politique monétaire encore vigilante et par une coordination budgétaire renforcée pour éviter que des chocs asymétriques ne creusent à nouveau les écarts entre États membres. Enfin, un suivi rapproché des pays les plus vulnérables aux chocs externes devraient permettre d'anticiper la déviation des indicateurs de convergence de l'inflation dans la CEMAC./-

CONTRIBUTION À LA PRODUCTION DE LA NOTE

COORDINATION GÉNÉRALE :

Nicolas BEYEME NGUEMA,
Commissaire en charge du Département des Politiques
Economique, Monétaire et Financière

SUPERVISION TECHNIQUE

Roland Marc LONTCHI TCHOFFO
Directeur de la Statistique

PAYS :

- INS- Cameroun
- ICASEES – Centrafrique
- INS-Congo Brazzaville
- INSTAT – Gabon
- INEGE – Guinée Équatoriale
- INSEED – Tchad

INSTITUTIONS :

- Commission CEMAC
- Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC)
- Banque de Développement des États de l'Afrique Centrale (BDEAC)
- AFRISTAT
- AFRITAC-Centre
- PREF-CEMAC

FINANCEMENT :

Fonds de Développement Communautaire

INFORMATIONS ET CONTACT

Commission de la CEMAC
Département des Politiques Économique, Monétaire et
Financière
Direction de la Statistique

Tél : 00237 657 10 40 94
00237 555 001 694

Email : lontchir@cemac.int
www.cemac.int



**COMMUNAUTE ECONOMIQUE
ET MONETAIRE DE L'AFRIQUE
CENTRALE**